



CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2022

Compte rendu succinct

Etaient présents : Jean-Pierre PUGENS, Pierre CARRIERE, Christine BROCC, Denis TERRAILLON, Anthony GARCIA, Valérie BOUYSSOU, Frédérique TUFFERY, Monique TEISSIER, Thierry BAILLY, Pascale LANTERI, Yohan DE RAMIERI, Laurent ILLUMINATI, Eric LECROISEY, Natacha SALLES, Emmanuel FAURE

Etaient représentés : Fatiha HAMD AOUI par Christine BROCC, Simon LAGORCE par Jean-Pierre PUGENS, Anne VALOIS par Denis TERRAILLON, Gilles HENRY par Yohan DE RAMIERI, Guillaume DUBUC par Yohan DERAMIERI, Nora ABBAOUI par Valérie BOUYSSOU, Stéphanie VIALLET par Anthony GARCIA, Aurélie DIAZ par Pierre CARRIERE

Absents : Hélène BONNIER, Nicolas CAZENAVE, Xavier SURRIRAY, François IBANES

Secrétaire de séance : Yohan DE RAMIERI

00 -APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 JANVIER 2022

Le Conseil Municipal a adopté le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2022 .

Adopté à l'unanimité

01 -INFORMATIONS DIVERSES

1/ L'arrêté prescrivant la vitesse à 30 km dans toute l'agglomération a été pris et sera applicable le 1^{er} mars 2022.

2/ Le Chemin des Planètes a été installé et sera inauguré le samedi 12 mars à 11h00.

3/ Dans le cadre de l'étude urbaine, la mission de concertation de la population a permis une rencontre sur le marché et une balade urbaine. Une rencontre avec les jeunes est prévue ainsi qu'un atelier multi-thématiques.

4/ Lancement de l'opération de la Cave Coopérative avec l'attribution de la mission de programmation au cabinet EXACT AMO.

5/ Edition et distribution du 1^{er} exemplaire du « Mag » sous un format trimestriel.

6/ 49 enfants ont été inscrits au séjour « ski » de l'ALSH KATCHOUKS et de l'ALSH Ados.

7/ Après la campagne de contrôle de l'ONF, Pierre CARRIERE et la police municipale sont chargés de s'assurer que les travaux non réalisés par les particuliers sanctionnés vont être mis en œuvre.

8/ Un courrier est en cours d'envoi pour les riverains des cours d'eau hors GEMAPI pour en assurer l'entretien.

9/ La bergerie du Mas Dieu est occupée par un berger qui verse un loyer à la commune. Le bail emphytéotique du Département va arriver à échéance en 2028. Discussion en cours pour une reprise anticipée de la bergerie avant la fin du bail.

10/ Le CEJ arrivé à terme fin 2021 va être remplacé par la Convention Territoriale Générale qui couvrira, outre l'enfance et la Jeunesse, le logement, la parentalité et la vie sociale.

11/ Les travaux de réhabilitation de la Fontaine sont financés à 72 % par les partenaires de la commune (Région, Département et CCVH).

02- ADMINISTRATION GENERALE

2-1- Désignation de représentants au sein de la FFVCS

Le Conseil Municipal a désigné M. Pierre CARRIERE et Mme Monique TEISSIER pour représenter la commune en qualité de titulaire et de suppléante au sein de la Fédération française des Villes et Conseils des Sages.

03 -INTERCOMMUNALITE

3-1- Présentation du schéma de mutualisation des services de la CCVH et signature des conventions de mutualisation

Le Conseil Municipal a approuvé le schéma de mutualisation de la CCVH pour la période 2022-2027 et autorisé M. le Maire à signer les conventions de mutualisation des services communs suivants : informatique, opérations d'aménagement, assistance marchés publics, ingénierie en urbanisme de proximité et formation- prévention.

Adopté à l'unanimité

04- FINANCES

4-1- Budget Principal et Budget annexe de la ZAC du PRADAS / Présentation du Débat d'Orientations Budgétaires 2022

Le Conseil Municipal a pris acte de la présentation du rapport d'Orientations Budgétaires des deux budgets et du débat auquel il a donné lieu.

4-2- Convention à conclure avec la SARL LE PRADAS pour la mise en service de l'éclairage de la tranche 3 de la ZAC

Le Conseil Municipal a approuvé les termes de la convention à conclure avec la SARL LE PRADAS visant, dans l'attente de l'intégration au patrimoine communal de l'éclairage public de la tranche 3 de la ZAC à intégrer dans le contrat de la Ville auprès de la CESML, ledit éclairage et à en refacturer le coût à la SARL LE PRADAS.

Adopté à l'unanimité

4-3- Exonération des droits de place

Le Conseil municipal a reconduit jusqu'au 30 avril 2022, l'exonération des droits pour les étaliers lors des marchés des mercredis, vendredis et dimanches.

Les exposants des marchés spéciaux organisés par la commune lors de manifestations ne sont pas concernés par cette mesure d'exonération.

Adopté à l'unanimité

05 -COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT

5-1 - Déclarations d'intention d'aliéner

N'ont pas fait l'objet de préemptions, les DIA suivantes :

N° DIA	Réf. Parcelle	Désignation du bien	Superficie en m ²	Prix €
c22.00008	AK 179 et 294	Non bâti	465	160 000,00 €
2022-00159	AE 168	Bâti sur terrain propre	811	422 000,00 €
c22.00009	AI 186	Non bâti	608	180 000,00 €
c22.00010	AI 187	Non bâti	410	160 000,00 €
c22.00012	AI 177	Non bâti	414	163 000,00 €

5-2 – Décisions municipales

DATE	OBJET
11 janvier 2022	Décision d'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre relative à la conception et à la réalisation de l'extension de l'école maternelle et de requalification des espaces extérieurs au groupement LANDEMAINE ARCHITECTE/ ORTA PAYSAGE/BET AM/DURAND/ ATELIER ROUCH Prix global des prestations : 93 500 €HT (mission de base : 85 000€HT et mission OPC : 8500 €HT)
25 janvier 2022	Décision de confier les travaux de réhabilitation de la fontaine , place de la Fontaine à JEAN-PIERRE DELAGE, sis 441 rue des Arbousiers à VAILHAUQUES Montant de la prestation : 20 175 € HT
26 janvier 2022	Décision portant mise à disposition gratuite d'un minibus communal à l'ASMPV-MONTARNAUD FOOTBALL pour un déplacement le dimanche 6 février 2022
27 janvier 2022	Décision d'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une extension de l'école élémentaire Font Mosson au CABINET D'ARCHITECTURE PATRICE GENET sis 127, rue Emile JULIEN à MONTPELLIER Montant de la prestation : 39 600 € HT
28 janvier 2022	Décision d'attribuer des études structurelles pour l'extension de l'école élémentaires Font Mosson au cabinet MB STRUCTURES sis 9, avenue Louis CANCEL à SAINT MATHIEU DE TREVIER. Montant de la prestation : 4 980 € HT
28 janvier 2022	Décision d'attribuer une mission ingénierie thermique, génie climatique et fluides pour l'extension de l'école élémentaires Font Mosson au cabinet ALABISO INGENIERIE sis 48, rue Maurice BEJART à MONTPELLIER. Montant de la prestation : 6 500 € HT
3 février 2022	Décision portant mise à disposition gratuite d'un minibus communal à l'ASMPV-MONTARNAUD FOOTBALL pour un déplacement le dimanche 13 février 2022
8 février 2022	Décision portant convention avec LES CHALETS DU MEZENC pour l'organisation du séjour ski de l'ALSH du 28 février au 5 mars 2022 Montant de la prestation : 15 445 € HT

10 février 2022	Décision portant avenant n°1 au marché d'étude de programmation urbaine, architecturale et paysagère conclu avec la société TRAVERSESES, pour un montant de 4 500 € HT, portant le montant du marché initial à 50 255 € HT (+ 9,83%)
10 février 2022	Décision portant abrogation de la décision de mise à disposition du minibus à l'ASMPV-MONTARNAUD FOOTBALL pour un déplacement le dimanche 13 février 2022
10 février 2022	Décision d'attribuer la mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage partielle relative à la réhabilitation de la cave coopérative au cabinet EXACT AMO sis 115, Traverse de la Busine. Montant de la prestation : 84 910 € HT

Fait à Montarnaud, le 24 février 2022


 Le Maire,
Jean-Pierre PUGENS